



Siège : Maison des Initiatives – Parc Kennedy – Bâtiment C
285 Rue Gilles Roberval - CS52030- 30900 NIMES
Tél : 08.20.20.11.90 – Télécopie : 04.66.02.42.32
Site : www.fnae-zus.org - courriel : fnae-zus@maisondesinitiatives.org

*« Mutualiser et échanger nos expériences
pour mieux réussir »*

COMMUNIQUE DE PRESSE du 4 AOUT 2009

LE COLLECTIF DE LA FNAE-ZUS ANTICIPE LE PLF POUR 2010

MANIFESTE EN FAVEUR DU RETABLISSEMENT DE L'INTEGRALITE DES DROITS ZFU ET LEUR RECONDUCTION AU DELA DE 2011

Instauré depuis 1996 par une Loi de la République, et après 12 années de résultats probants, le dispositif Zone Franche Urbaine a non seulement apporté la preuve de sa fiabilité mais aussi en même temps de sa faculté d'évolution.

En effet, au cours des ans, l'application, à géométrie variable, des mesures ZFU, leur pérennisation, l'ajout des sorties en dégressif puis la prolongation des droits ainsi que l'extension de territoire et la création de nouvelles Zones, sont la preuve que la Loi n'est pas figée et peut s'adapter aux exigences du moment.

Les déclarations de Madame Christine BOUTIN (alors Ministre de la Ville et du Logement) et de Madame Fadéla AMARA, lors de la présentation du rapport de l'ONZUS en novembre 2008, mettant en avant le succès des différents dispositifs ZFU successifs, trouvent un écho non moins officiel aujourd'hui dans les déclarations de Madame Christine LAGARDE. Ainsi la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, lors de son audition en date du 21 juillet 2009, devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale a anticipé sur la mobilisation des énergies à propos des ZFU en vue de la préparation du Projet de Loi de Finance pour 2010.

Entre temps, l'article 190 de la loi de finance pour 2009 (n°2008-1425 du 27 décembre 2008) est entré en vigueur, générant, à contre sens de l'intérêt général, tous les effets pervers que nous constatons aujourd'hui : forte baisse de l'embauche des habitants des quartiers et de l'installation de nouvelles entreprises.

Tout le monde peut se tromper... La FNAE-ZUS se fait un devoir de le dire sans accuser personne d'avoir de mauvaises intentions. Mais alors pourquoi continuer à empiler des mesures initiées à la hâte et venant épaissir le millefeuille législatif alors que des dispositions ZFU existent déjà, qui ont fait leur preuve et qui peuvent être reconduites avec la garantie des résultats ?

Aujourd'hui et alors que chacun s'accorde sur l'échec des divers plans mis en place, on ne peut uniquement se satisfaire des nouvelles chartes signées annonçant l'intérêt soudain de grandes entreprises pour des quartiers où elles sont étrangères et alors que des pans entiers de leur propre économie s'écroulent journalièrement.

Les PME et les PMI ainsi que les petits commerçants et artisans œuvrant dans les quartiers défavorisés ont valorisé les mesures que l'Etat a mises à leur disposition. Ils souhaitent continuer à apporter toute leur efficacité pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de travail dans ces mêmes quartiers.

C'est dans ce but que notre Fédération Nationale propose aujourd'hui dans le présent manifeste qu'une Loi rectificative soit inscrite dans le PLF pour 2010 afin de redonner toute sa substance au dispositif ZFU en cours et qu'en l'absence de nouvelles mesures concrètes, la prolongation et l'extension du dispositif ZFU au delà de 2011 soient d'ores et déjà envisagés.

Jacques MURA
Président de la FNAE-ZUS

